Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA 32e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES, TENUE LE 13 JUILLET 2020, À 19 H, PLATEFORME ZOOM

PRÉSENCES :

Mmes Jasmine Martineau, **secrétaire et présidente-directrice générale**
Céline Decoste, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Isabelle Daigneault, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)
Nancy Leblanc, membre désigné - comité des usagers
Annick Nadeau, membre nommé par la ministre - milieu de l'enseignement
Marie-Josée Noël, membre indépendant - compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines

Dre Christine Paquet, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)

MM. Francis Simard, **président**, membre indépendant - compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité
Donald Vigneau, représentant de la Fondation Santé de l'Archipel

ABSENCES :

Mmes Miriam Gaudet Chiasson, membre désigné - comité des infirmières et infirmiers (CII)
Martine Martin, membre indépendant - expertise dans les organismes communautaires

M. Gaston Bourque, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation

Dr Simon Lajeunesse, membre désigné - comité des médecins, dentistes et pharmacie (CMDP)

INVITÉS :

Mmes Johanne Cantin, directrice des soins infirmiers, santé physique et SAPA (DSPSAPA)
Gisèle Painchaud, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services
France Painchaud, vérificatrice Corbeil, Boudreau & Associés

MM. Claude Cyr, directeur des services administratifs (DSA)
Dr Serge Gravel, directeur des services professionnels et hospitaliers (DSPH)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, le président, M. Francis Simard, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h 10.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 32e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 13 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION No 2020-07-694

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la 18e séance extraordinaire tenue le 12 mai 2020 ;

CORRESPONDANCE

4. Correspondance ;

Période de questions réservée au public
(Pour poser une question, vous devez vous inscrire dans les trente minutes précédant la séance.)

DOSSIERS — INFORMATION

5. Rapport trimestriel – Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services ;
6. Rapport trimestriel – Mesure de contrôle ;
7. Rapport trimestriel – Prévention et contrôle des infections ;
8. Rapport trimestriel – Mise sous garde préventive, provisoire et autorisée ;
9. Indicateur Ressource humaine (RH) ;

DOSSIERS — DÉCISION

10. Rapport financier annuel – AS471 ;
11. Présentation du Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ;
12. Modifications à la carte de crédit Visa Affaires du CISSS des Îles ;
13. Gestion des effectifs médicaux (nominations, départs, congés) ;

AUTRES SUJETS :

14.
15. Prochaine séance ;
16. Levée de la séance.

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 18E SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2020

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 18e séance extraordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 12 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2020-07-695

CORRESPONDANCE

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

Période de questions réservée au public

Aucune question du public n'a été inscrite préalablement à la séance et aucune question n'est posée par les gens dans l'assistance.

DOSSIERS — INFORMATION

5. RAPPORT TRIMESTRIEL – COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES

M. Simard invite Mme Gisèle Painchaud, commissaire locale aux plaintes, à présenter ce point.

Mme Painchaud, présente le tableau « résumé de dossiers » du 1er avril 2020 au 13 juillet 2020. Ce sont douze dossiers de plaintes, d'assistances et d'interventions qui ont été traités pendant cette période, incluant deux plaintes médicales. Les membres sont invités à poser leur question.

6. RAPPORT TRIMESTRIEL – MESURE DE CONTRÔLE

M. Francis Simard, président, invite Mme Johanne Cantin, directrice des soins infirmiers, santé physique et soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), à présenter les deux prochains points.

Mme Johanne Cantin nous présente le rapport concernant l'application des mesures de contrôle pour la période du 1er avril 2020 au 20 juin 2020. Elle mentionne que nous avons eu pendant cette période quatre mesures de contrôle de longue durée et aucune mesure de contrôle de courte durée.

7. RAPPORT TRIMESTRIEL – PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

Mme Cantin poursuit en nous présentant le tableau de surveillance pour la présentation du rapport trimestriel en prévention et contrôle des infections en tenant compte des indicateurs prioritaires retenus par l'établissement. Elle nous présente le rapport trimestriel couvrant la période du 1er avril 2020 au 30 juin 2020. Pendant cette période, il y a eu peu d'infections nécessitant une déclaration et surveillance. Ce qui nous permet d'être dans les cibles attendues. Pour la surveillance des autres indicateurs, les actions ont davantage été concentrées pour la préparation et la surveillance de la COVID-19. Les membres sont invités à poser leur question.

8. RAPPORT TRIMESTRIEL – MISE SOUS GARDE PRÉVENTIVE, PROVISOIRE ET AUTORISÉE

M. Simard invite le Dr Serge Gravel directeur des services professionnels et hospitaliers, à présenter ce point.

Dr Gravel présente le tableau utilisé pour la présentation du rapport trimestriel des mises sous garde préventives, provisoires et autorisées au CISSS des Îles. Il nous présente le rapport trimestriel couvrant la période du 23 janvier 2020 au 30 juin 2020. Les membres sont invités à poser leur question.

9. INDICATEURS RESSOURCES HUMAINES (RH)

Le président invite Mme Ann Martell, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

Mme Martell présente les tableaux indicateurs concernant l'évolution des heures travaillées, l'assurance-salaire et main-d'œuvre indépendante. Les membres reçoivent les explications pertinentes concernant les indicateurs et ils sont invités à poser leur question.

DOSSIERS-DÉCISION

10. RAPPORT FINANCIER ANNUEL – AS471

Mme France Painchaud de la firme Corbeil Boudreau & Associés, vérificatrice externe pour le CISSS, est présente à la réunion pour la présentation des états financiers 2019-2020 du CISSS des Îles.

Le comité de vérification du CISSS des Îles a pris connaissance du rapport financier 2019-2020 détaillé, le 10 juillet dernier, en présence des vérificateurs externes de la firme Corbeil Boudreau & Associés, de la présidente-directrice générale et du directeur des services administratifs du CISSS des Îles. Les états financiers sont disponibles sur le site web du CISSS des Îles. Les membres reçoivent les explications pertinentes et ils sont invités à poser leur question.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du CISSS des Îles, sur recommandation du comité de vérification, accepte les états financiers du CISSS des Îles pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020 comme présentés, lesquels démontrent un surplus de 388 021 $, incluant les fonds d'exploitation et d'immobilisation et autorise M. Claude Cyr, directeur des services administratifs et Mme Jasmine Martineau, présidente-directrice générale, à signer lesdits états financiers pour et en son nom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION No 2020-07-696

11. PRÉSENTATION DU PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE

M. Francis Simard, président, invite M. Claude Cyr, directeur des services administratifs, à fournir l'information concernant le plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle. Le document a été présenté au comité de vérification le 10 juillet dernier. Les membres reçoivent les explications pertinentes et ils sont invités à poser leur question.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles adopte le plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle du CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION No 2020-07-697

12. MODIFICATION À LA CARTE DE CRÉDIT VISA AFFAIRES DU CISSS DES ÎLES

M. Claude Cyr, DSA informe les membres de l'ajout de signataires sur la carte de crédit Visa Affaires du CISSS des Îles.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu par le conseil d'administration du CISSS des Îles :

1. Que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »),

incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

2. Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

3. Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

4. Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

5. Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

   Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

Titre ou poste :	**Nom :**
Directeur des services administratifs	Claude Cyr
Chef comptable	Émilie Boudreau

6. que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2020-07-698

13. GESTION DES EFFECTIFS MÉDICAUX (NOMINATIONS, DÉPARTS, CONGÉS)

NOMINATION CHEF DE DÉPARTEMENT DE PHARMACIE

Lors de la réunion ordinaire du 8 juin 2020, l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ont recommandé, à l'unanimité, la nomination du Dr Serge Gravel, à titre de chef intérimaire du Département de pharmacie au CISSS des Îles.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'accepter la nomination du Dr Serge Gravel à titre de chef intérimaire du Département de pharmacie au CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2020-07-699

NOMINATION CHEF DE DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Lors de la réunion ordinaire du 8 juin 2020, l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ont recommandé, à l'unanimité, la nomination du Dr Serge Gravel, à titre de chef intérimaire du Département de médecine générale au CISSS des Îles en remplacement de la D^{re} Rosalie Moreau.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'accepter la nomination du Dr Serge Gravel à titre de chef intérimaire du Département de médecine générale au CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2020-07-700

PRIVILÈGES DES MÉDECINS

La LSSS attribue au conseil d'administration la responsabilité de nommer les médecins, dentistes et pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

En vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration doit, avant d'accepter la demande de privilèges d'un médecin ou d'un dentiste, obtenir l'approbation du MSSS que cette demande est conforme sur le plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement ;

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel a tenu une rencontre le 8 juin 2020 et a fait les recommandations inscrites en annexes.

RÉSOLUTION N° : 2020-07-701

OCTROI OU RENOUVELLEMENT DES PRIVILÈGES DES MÉDECINS SPÉCIALISTES (Annexe 1)

ATTENDU QUE la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 25 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS ») ;

ATTENDU QUE le nouvel article 61 de la LMRSSS introduit par l'article 12 de la Loi prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession ;

ATTENDU QUE cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement, avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement ;

ATTENDU QUE l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter ;

ATTENDU QUE cet article tel que modifié prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans ;

ATTENDU QUE le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges des médecins ;

ATTENDU QU' à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés aux médecins ont été déterminées ;

ATTENDU QUE le président-directeur général de l'établissement a invité les médecins à faire valoir ses observations sur ces obligations ;

ATTENDU QUE le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations des médecins sur ces obligations ;

ATTENDU QUE les médecins s'engagent à respecter ces obligations ;

ATTENDU QUE l'établissement doit fournir aux médecins les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients

IL EST PROPOSÉ, DUMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer ou de renouveler les privilèges octroyés aux médecins cités dans l'annexe 1 de la façon suivante :

a. prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans les installations du CISSS des Îles ;

b. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le MSSS et le plan de contingence du département ;

c. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

Accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du CMQ ;

ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle ;

iii. respecter le règlement dument adopté du CMDP et le règlement dument adopté du département et du service où il exerce ;

iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dument adoptées ;

v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant) ;

vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;

vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adopter par un département dans le cadre de son plan de contingence ;

viii. respecter la politique de civilité dès son adoption ;

ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement ;

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte ;

xi. respecter les valeurs de l'établissement ;

xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le DPC ;

xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes ;

Autres :

xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu) ;

xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs ;

xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant ;

xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

AUTRES SUJETS :

14. DÉPART À LA RETRAITE

Les membres sont informés du départ à la retraite de Mme Johanne Cantin, directrice des soins infirmiers, santé physique et soutien à l'autonomie des personnes âgées. Les membres remercient sincèrement Mme Cantin pour toutes les années au sein de l'organisation et lui souhaitent un franc succès dans ses projets.

15. VISITE DES REPRÉSENTANTS DE LA FIRME D'EXPERT-CONSEIL EN GESTION - CIM CONSEIL

La firme d'expert-conseil en gestion - CIM Conseil est mandatée pour accompagner le CISSS des Îles dans l'élaboration d'un plan clinique. Les membres sont invités à venir échanger avec les représentants lors d'une rencontre, le 17 juillet 2020.

16. PROCHAINE SÉANCE

Une séance extraordinaire est prévue au mois d'août pour l'adoption du rapport annuel de gestion 2019-2020 et étant donné que la date de dépôt du budget au MSSS est le 15 septembre 2020, la séance ordinaire sera devancée. Les membres recevront un sondage afin de connaitre leur disponibilité.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2020-07-702

Francis Simard
Président

Jasmine Martineau
Secrétaire du conseil

Annexe 1

Îles-de-la-Madeleine, le 8 juin 2020

Monsieur Francis Simard
Président du conseil d'administration
CISSS des Îles

Objet : Privilèges

Monsieur,

Lors de sa dernière réunion ordinaire du 8 juin 2020, les membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ont reçu les nominations suivantes :

Renouvellement

Dr Yves Fradet, urologie (177-3522)
Privilèges de membre associé dans le Département de chirurgie, anesthésie et gynécologie obstétrique, jusqu'au 31 décembre 2023, pour une pratique en urologie.

Nouvelles nominations

Dr Félix Trottier-Tellier, gastro-entérologie (117-053)
Privilèges de membre associé dans le Département de médecine spécialisée, jusqu'au 15 juin 2021, pour une pratique en gastro-entérologie et en endoscopie digestive.

Dre Sophie Villeneuve, gynécologie obstétrique (119-902)
Privilèges de membre associé dans le Département de chirurgie, jusqu'au 15 juin 2021, pour une pratique en gynécologie et obstétrique, ainsi qu'en échographie obstétricale et pelvienne.

Dr Alexandre Boudreault, microbiologie (109-182)
Privilèges de membre associé dans le Département de médecine spécialisée, jusqu'au 15 juin 2021, pour une pratique en microbiologie.

Dre Sylviane Turbide, omnipratique (119-334)
Privilèges de membre actif dans le Département de médecine générale et d'urgence, jusqu'au 15 juin 2021, pour une pratique en médecine d'urgence et en hospitalisation.

Dre Julie Tousignant, chirurgie générale (102-2573)
Privilèges de membre associé dans le Département de chirurgie, anesthésie-réanimation et gynécologie-obstétrique, jusqu'au 15 juin 2021, pour une pratique en chirurgie générale.

Arrêt de privilèges

Dr Robert Lepage, ophtalmologie (197-259)
Retraité

Le comité exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens recommande donc l'acceptation de ces sept demandes.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

SL/sl

Simon Lajeunesse, MD
Président du CMDP de l'Archipel